

# Enseignement Médical - Niveau II

## EM2 – STCW 2010 – Règle VI/4 –

### Section A VI/4 – Tableau A – VI/4

#### Titre(s) visé(s)

? Attestation de formation à l'enseignement médical - Niveau II.

#### Texte(s) de référence

? Arrêté du 29 juin 2011, modifié par arrêté du 18 avril 2016, relatif à la formation médicale des personnels embarqués à bord des navires armés avec un rôle d'équipage.

#### Finalité(s), objectif(s) de la formation

? Réduire le facteur risque humain, sauver des vies.

? Par un apport de connaissances théoriques et pratiques, la réalisation d'exercices simulés, le (la) stagiaire sera capable, au sortir de la formation, de dispenser, d'assurer les premiers secours en équipe-mer, de veiller à l'hygiène et à la prévention des risques à bord, de porter les soins élémentaires, d'organiser les soins à bord en étroite collaboration avec le médecin du CCMM lors de consultation télé-médicale, de prendre en charge un blessé, un malade en attendant, si le cas s'avère nécessaire, la prise en charge du blessé ou malade par une équipe qualifiée et son évacuation vers une structure de soins médicalisée appropriée.

#### Public(s) concerné(s), condition(s) d'admission, prérequis formation

? Toute personne désignée pour dispenser ou pour assurer la responsabilité des soins médicaux à bord, en l'absence d'un médecin embarqué, sur tous navires armés avec un rôle d'équipage de J.B. inférieure à 500 UMS et ne s'éloignant pas à une distance supérieure à 200 milles des côtes.

#### Conditions de délivrance de l'attestation & du titre correspondant

? Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n° 2015-1575.

? Avoir suivi et participé à la formation.

? La formation est attestée lorsque le (la) candidat(e) a démontré qu'il (elle) a atteint la norme de compétence minimale requise au tableau A – VI/4.2 (code STCW).

? Formation soumise à un recyclage quinquennal.

#### Durée(s), modalité(s) de formation, effectifs (seuils) par session

? **50h**, mixte d'apports théoriques et de travaux pratiques.

? Formation dispensée en centre, en présentiel, dans une salle de formation équipée du matériel pédagogique requis : trousse de secours, mannequins, défibrillateurs, téléphone, VHF, dotations médicales embarquées (**dotations réglementaires division 217**) ...

? Possibilité en INTRA,

? de 8 à 16 stagiaires (maximum).

#### Programme de la formation

? Formation composée de 4 U.V. (unités de valeur) :

? **U.V.- PSEM** (premiers secours en équipe-mer) de **35h**.

? **U.V.- HPR** (Hygiène et prévention des risques) de **3h**.

? **U.V.- SE** (Soins élémentaires) de **5h**.

? **U.V.- AMMCT 2** (Aide médicale en mer – consultation télé-médicale de niv. 2) de **7h**.

#### Intervenant(s)(es)

? Formateur(trice)s qualifié(e)s PSE 1 / PSE 2 (titulaires PS) - (UV PSEM).

? Formateur(trice)s, Infirmier(ère)s ou médecins des gens de mer habilité(e)s (U.V. HPR et UV SE).

? Intervention et organisation de l'UV- AMMCT 2 par le CCMM de Toulouse (centre de consultations médicales maritimes).

Diverses possibilités (Région, Etat, OPCA, FONGECIF, Individuel) selon votre situation ou statut (demandeur-euse d'emploi, salarié(e), indépendant(e) ...)

U.V.

**UV – PSEM**  
Premiers Secours en Equipe-Mer  
(35h)  
*composé des modules*  
*PSE 1 et PSE 2*

**UV – HPR**  
Hygiène et Prévention des Risques  
(3h)

**UV – SE**  
Soins élémentaires  
(5h)

**UV – AMMCT 2**  
Aide médicale en mer – consultation télé-médicale de niveau 2  
(7h)

ENSEIGNEMENT MEDICAL – Niveau II

**La chaîne de secours** : l'équipe de secouristes et de sauvetage (CROSS), du centre de consultation d'urgence ; **Protection et sécurité** : protection individuelle d'urgence ; **Les urgences vitales** : l'arrêt cardiaque adulte, la défibrillation automatisée externe ; la détresse extérieures ; détresse neurologique, perte de conscience respiratoire, l'obstruction brutale des voies aériennes matériel, l'oxygénothérapie ; **Malaises et affectifs** : d'asthme ; **Traumatismes** : brûlures, plaies, traumatismes immobilisation ; **Atteinte circonstancielle** : l'hygiène ; **Relevage et brancardage d'une victime** avec matériel de contention et harnais, gouttière ; **HPR 1** - Prévention des risques professionnels ; **HPR 2** – Hygiène à bord : hygiène individuelle et de la consommation de drogue à bord. **HPR 3** – Prévention des risques spécifiques : non d'exposition au sang, animaux marins toxiques .

**SE 1** – 1h30 : Savoir respecter les règles d'asepsie, poser des bandelettes ou agrafes à suture, effectuer des soins.

**SE 2** – 1h30 : Savoir mesurer le pouls radial, la pression corporelle, effectuer une analyse d'urines avec bandelette, la glycémie sur sang capillaire avec bandelette réactive.

**SE 3** – 2h00 : Savoir utiliser le matériel d'aspiration, la pulvérisation orale, inhalation, nébulisation, savoir effectuer une injection sous-cutanée et intramusculaire, utiliser les médicaments de bord, assurer la maintenance et le rangement.

**AMMCT 2.1** (3h) : Organisation des soins à bord. Les conditions de pratique des soins à bord et des rôles respectifs de chacun (capitaine, responsable). L'organisation de l'aide médicale en mer et les procédures. La procédure d'une évacuation sanitaire.

**AMMCT 2.2** (4h) : Travaux pratiques sur la prise de soins. Savoir pratiquer un bilan détaillé des fonctions vitales, lésionnel, savoir examiner un malade, cas concrets télé-médicales.

